

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/Suppléance2018/03

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2017/09 modifiée du 20 décembre 2017 portant délégation de signature aux agents constituant la direction générale de FranceAgriMer,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/Suppléance2017/10 du 20 décembre 2017 portant nomination des directeurs généraux adjoints de la direction générale de FranceAgriMer,

DÉCIDE :

Article unique

En l'absence de la directrice générale adjointe, Madame Véronique BORZEIX, le vendredi 27 juillet 2018, Madame Isabelle CENZATO, secrétaire générale, assure la suppléance de la directrice générale pour l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

Fait à Montreuil, le 27 juin 2018

Christine AVELIN